



Titre de séjour et reconnaissance pré natal

Par **virgilien**, le 13/03/2009 à 16:43

Bonjour,

j'ai eu un refus de demande de titre de séjour comme salarié, il y a 2 mois et là j'ai fait une demande d'aide juridictionnelle afin de faire le recours.

Entre temps ma fiancé est enceinte de presque 7 mois et on à fait la reconnaissance prénatal.

Ma question est de savoir si avec celà je peux aller à la préf demander un titre de séjour ou récépissé ou alors il faut attendre la naissance du petit?

Merci

Par **virgilien**, le 17/03/2009 à 20:46

persone pour m'aider??

Par **berga**, le 17/03/2009 à 20:58

slt, il faut attendre la naissance de ton bébé pour pouvoir demander une régularisation en tant que parent d un enfant francais